FILE COPY PIBS 3581 F

Ontario

En bref

Septembre 1997

Programmes et initiatives du Ministère

Bilan de la prévention de la pollution en Ontario

Sommaire du rapport

En relatant les progrès accomplis en Ontario en matière de prévention de la pollution, le Bilan de la prévention de la pollution en Ontario *résume les succès assurés par des partenariats volontaires, le Programme des promesses de prévention de la pollution, les efforts d'information et de formation, ainsi que diverses autres initiatives entreprises et dans lesquelles le Ministère assume un rôle prépondérant.*

La prévention de la pollution présente des avantages considérables sur les techniques de gestion traditionnelles de l'environnement. L'idée consiste donc à anticiper et prévenir la pollution, à réduire le recours aux produits chimiques toxiques et à minimiser la production de déchets industriels. Ces activités mènent à des progrès notables en matière de protection et de préservation de l'écosystème, et procurent également maintes possibilités susceptibles d'améliorer l'efficacité au travail, de réduire les coûts d'exploitation, de diminuer les risques environnementaux et de limiter la responsabilité.

La poursuite des objectifs de prévention de la pollution a été exécutée avec succès grâce à un certain nombre de partenariats innovateurs avec divers groupes clients, entreprises privées, municipalités ainsi que d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Mais encore, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario favorise la prévention de la pollution par le biais de programmes d'encouragement et de reconnaissance, et par ses propres qualités de leadership.

Partenariats volontaires pour la prévention de la pollution

Les partenariats volontaires pour la prévention de la pollution sont conçus pour stimuler et soutenir la mise sur pied et l'application de projets de prévention de la pollution au sein des milieux industriel, commercial, communautaire et gouvernemental. Divers points d'intérêt relatifs à la gestion de l'environnement et à la prévention de la pollution sont intégrés aux plans d'entreprise, avec ce résultat que des réductions sont apportées au chapitre des substances toxiques utilisées, produites et rejetées. De tels partenariats renforcent les principes de prévention de la pollution et accroissent la sensibilité y afférente.

À ce jour, des protocoles d'entente ont été conclus avec cinq secteurs des affaires ainsi que la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth. Il en a résulté des rapports publics sur la réduction des déchets produits et(ou) l'utilisation et le rejet de substances toxiques. En outre, ces partenaires ont élaboré des modèles de planification et des stratégies de mise en oeuvre de la prévention de la pollution, qui peuvent être mis à profit par d'autres entreprises, secteurs, municipalités et organismes.

Le tableau ci-contre donne un résumé faisant état des types de participants ainsi que des réductions d'utilisation, de production et de rejet de substances et déchets toxiques (par le biais de protocoles d'entente). D'autres ententes de partenariat ont été conclues avec sept autres secteurs et organismes. Mais celles-ci diffèrent des protocoles en ce sens qu'elles ne sont pas menées à bien par des contrats officiels. Cela dit, la prévention de la pollution peut ne désigner qu'un seul des objectifs (qui peuvent en outre comporter des améliorations sur plusieurs plans : manipulation des déchets, gestion opérationnelle, santé et sécurité des travailleurs, entre autres). Ainsi, le succès ne se mesure pas seulement en termes de réduction des substances toxiques, mais aussi par d'autres réalisations telles que :

- niveaux de participation ;
- mise en place de programmes et ateliers de formation ;
- élaboration de guides, bandes vidéo, bulletins, codes de pratiques, études, répertoires ;
- élaboration et mise en oeuvre de programmes de prévention de la pollution, de systèmes de gestion de l'environnement, de pratiques opérationnelles améliorées, de pratiques commerciales écologiquement rationnelles, et de meilleures pratiques de gestion ;
- participation des fournisseurs, partage des connaissances et autres activités de diffusion.

Les objectifs, participants, antécédents de réalisation et progrès réalisés à ce jour en vertu des protocoles d'entente individuels et autres ententes de partenariat sont brièvement présentés à la section sur les partenariats volontaires pour la prévention de la pollution.

Programme des promesses de prévention de la pollution (P⁴)

Le programme P⁴ du ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario (MEEO) rend compte des réalisations écologiques menées à bien par des entreprises industrielles, commerciales, institutionnelles, communautaires et publiques. Le programme est ainsi conçu pour encourager l'adoption volontaire de la prévention de la pollution, et de la planification connexe à l'échelle de la province. Des marques de reconnaissance sont attribuées aux établissements et installations qui ont effectivement accompli des réductions (ou qui les ont planifiées) dans les domaines suivants : rejet de produits chimiques dans l'environnement; utilisation de produits chimiques toxiques; et(ou) production ou élimination de déchets dangereux et des eaux usées industrielles.

En date du mois de décembre 1996, 195 sites participaient au programme et se répartissaient comme suit : 75 sites s'étaient inscrits au niveau P¹, et 120 sites, à un niveau autre que P¹. Au total, les réductions réalisées et communiquées par le biais de ce programme, aux niveaux P³ et P⁴, se montent à 30 000 tonnes par an. Certains des programmes lauréats exécutés à l'enseigne P⁴ sont résumés dans la section P⁴ du rapport.

Information, formation et outils

Dans ce volet du programme du Ministère, l'objectif est axé sur l'élaboration et la mise sur pied de programmes de formation et d'information qui préconisent l'adoption de mesures opérationnelles de prévention de la pollution. Ces programmes procurent des outils pédagogiques bien pratiques aux milieux industriel, commercial et gouvernemental.

Quatre types de programmes d'information et de formation sont proposés — formation et sensibilisation ; formation sur les outils pratiques ; formation pratique, en milieu de travail ; et formation des instructeurs — et sont offerts aux : partenaires commerciaux et industriels, groupes municipaux et communautaires, établissements d'enseignement, conférences et ateliers, forums internationaux et personnel interne du Ministère. La prestation et le financement des programmes d'information et de formation ainsi que les outils pédagogiques sont assurés par divers groupes, bien souvent dans le contexte d'un partenariat avec le MEEO.

Des guides de prévention de la pollution, des systèmes de gestion de l'environnement, des études de cas, des bandes vidéo et des codes de pratiques de gestion ont été élaborés dans le but d'aider les groupes clients dans leurs efforts d'amélioration de la qualité de l'environnement et de diminution de la pollution et des déchets. Certaines de ces initiatives sont décrites à la section intitulée « Information, formation et outils ».

Leadership du Ministère

L'objectif primordial consiste à incorporer les principes de prévention de la pollution et de gestion de l'environnement dans les programmes, politiques, projets et lois du gouvernement. À cet égard, un certain nombre d'activités et de projets entrepris par le MEEO comportent désormais un volet sur la prévention de la pollution, et ont prouvé son intégration efficace à d'autres outils de protection de l'environnement. Ces programmes et activités sont résumés dans la section intitulée « Initiatives exemplaires du MEEO ».

Bilan de la prévention de la pollution en Ontario

Secteur	*Nombre d'installations*	*Nombre d'études de cas*	*Tonnes/année*
Fabricants de pièces automobiles	8	22	660
Fabricants de produits chimiques	11	15	12 000
Finissage des métaux	17	14	287
Construction automobile	28	66	152 000
Imprimerie et arts graphiques	7	2	52

On peut se procurer des exemplaires du rapport, intitulé *Bilan de la prévention de la pollution en Ontario*, en communiquant avec le Bureau de la prévention de la pollution, au 416 314-7918.

Pour plus de précisions :

Communiquez avec le Centre d'information du Ministère en composant le 416 325-4000 ou (sans frais d'interurbain) le 1 800 565-4923. Consultez le site Web du Ministère (www.ene.gov.on.ca).